



Question orale de M. MERCENIER : L'exposition permanente sur le Roi Baudouin à l'ancienne Maison communale.

M. Mercenier signale qu'au cœur de l'été, on a pu voir apparaître sur les réseaux sociaux de la commune d'Uccle l'annonce d'une « Exposition permanente en mémoire de Sa Majesté le Roi Baudouin ».

Selon l'annonce, l'exposition est fondée sur l'exposition photographique « en hommage à ce grand souverain (...) que la commune avait organisée en 2023 ». Et le texte se poursuit de la façon suivante : « aujourd'hui, ce devoir de mémoire se prolonge : une sélection de clichés qui retracent son règne est désormais visible de manière permanente à la Maison communale d'Uccle ».

M. Mercenier tient à adresser un conseil gratuit au Collège à propos de cette « exposition permanente » : quand l'ouverture d'une exposition est annoncée au public, le Collège devrait s'assurer que le personnel communal chargé d'en assurer l'accès en soit informé avant. En effet, un conseiller communal curieux s'est rendu dans les heures affichées pour visiter l'exposition et s'est d'abord entendu dire qu'il n'y avait pas d'exposition pour le moment. En insistant, il a découvert ces quelques photos.

Pour ce qui concerne la volonté de faire vivre « un devoir de mémoire », le groupe socialiste suggère que l'exposition gagnerait en intérêt historique si elle était accompagnée d'une mise en contexte et si elle évoque tant les moments joyeux et insoucians du règne de Baudouin que les périodes plus difficiles, comme l'indépendance du Congo, et aussi les décisions plus contestées, comme son refus de signer la loi relative à la dépénalisation partielle de l'avortement. L'évocation du règne du Chef de l'Etat serait alors un vrai plus pour les visiteurs, en ce compris les plus jeunes auprès desquels on veut faire vivre son souvenir.

Le Collège peut-il s'engager à solliciter l'intervention d'un professionnel qui adjoindrait à l'exposition permanente une information sur le contexte historique de l'ensemble du règne du Roi Baudouin, tant pour le pire que pour le meilleur ?

M. le Bourgmestre prend bonne note des remarques judicieuses de M. Mercenier quant à la nécessité d'évoquer de façon explicite le contexte historique du règne du souverain défunt.

Il veillera également à assurer la fluidité de la circulation des informations au sein de l'administration communale.

M. Mercenier demande si cette exposition pourra avoir lieu d'ici 3 à 4 mois.

M. le Bourgmestre ne veut pas s'enfermer dans un calendrier mais souhaite que la préparation ne tarde pas trop.